



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2007

* * *
*

Le vingt-sept avril deux mille sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur ZICOLA**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 20 Avril 2007 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- Ligne S. N. C. F. Béziers – Neussargues – Clermont FD – Paris : motion du Conseil Municipal
- 1 – Dette auprès du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme (S. I. E. G.) : régularisation d'ordre
 - 2 – Mutualisation des personnels et moyens matériels : avenant n°3 à la convention de mise à disposition de services municipaux (pour partie) auprès de Riom Communauté
 - 3 – Tableau des effectifs 2007 : créations et suppression de postes
 - 4 – Jardin de la Sainte Chapelle : renouvellement de la convention d'occupation
 - 5 – Golf de Riom : subvention d'équipement pour la réalisation d'une clôture
 - 6 – Le Maréchat : déclassement du domaine public pour vente de terrains à Riom Communauté
 - 7 – Le Maréchat : vente de terrain à Riom communauté
 - 8 – Le Maréchat : rétrocession de terrain par l'EPF-SMAF à Riom Communauté
 - 9 – Cerey : vente de terres agricoles à Riom Communauté
 - 10 – Avenue Archon Despéruses : acquisitions foncières par l'EPF-SMAF
 - 11 – Avenue Pierre de Nolhac : mise à disposition de locaux communaux
 - 12 – 12 rue Gilbert Romme : fixation du prix de vente des télécommandes d'accès au parking
 - 13 – Participation pour non réalisation d'aire de stationnement
 - 14 – Programme 2007 d'éclairage public
 - 15 – Hôtel-de-Ville : réhabilitation des locaux du service financier – déclaration de travaux
 - 16 – Quotient Familial : bilan année 2005/2006
 - 17 – Quotient Familial : barème année 2007/2008
 - 18 – Partenariat avec l'Agence Départementale de Développement Touristique du Puy-de-Dôme : convention (carte VIP)
 - 19 – Partenariat avec le CE Michelin : convention
 - 20 – Ecole d'arts plastiques : prêt d'une salle à une association pour l'organisation d'un stage
 - 21 – Fonds d'Initiatives Culturelles
 - 22 – Fonds d'Initiatives Jumelage
 - 23 – Fonds d'Initiatives Scolaires
 - 24 – Compte Rendu des délégations exercées dans le cadre des délibérations des 27 Avril 2001 et 25 Juin 2004 – Période de Janvier à Mars 2007

QUESTIONS DIVERSES

< < > < > < > < > < > < > >

ETAIENT PRESENTS : M. ZICOLA, Maire

M. BARDY, Mme BOSCIA, M. DEAT (à partir de la question n° 1), Mme DEGOUTE, MM. GIROUX (à partir de la question n° 1), GODET, JACOB, MMES JUHEL, LAFAY, LASSALLE, MM. LAURENÇON, LAURENT, LOIACONO, MMES MIGNOT, MOLLON, PALUMBO JULIEN, M. PELLIZZARO, MMES RIBES-GENDRE, RICHTIN, MM. ROUGANNE (jusqu'à la question n° 2), SOULIER.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mme Jacqueline FERRARI, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à J.C. JACOB
 Mr Bernard FLORI, Conseiller Municipal, absent
 Mr Roger GIDEL, Conseiller Municipal, absent
 Mr Christian GRANGEON, Adjoint, a donné pouvoir à G. SOULIER
 Mr Daniel GRENET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à J.G. ROUGANNE
 Mr Claude LEROY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à G. LOIACONO
 Mme Otilia LOPES, Conseillère Municipale, absente
 Mme Annie NAVARON, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à J. PELLIZZARO
 Mme Nelly PACE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à B. BOSCIA
 Mme Marie-Claude PERROTIN, Conseillère Municipale, absente
 Mme Nadine ROCHE, Conseillère Municipale, A donné pouvoir à R. LASSALLE
 Mr Jean-Guy ROUGANNE, Conseiller Municipal, absent à compter de la question n° 3

Monsieur Joseph PELLIZZARO ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 16 Mars 2007. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

LIGNE S. N. C. F. BEZIERS – NEUSSARGUES – CLERMONT FD – PARIS : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

La ligne Béziers-Neussargues-Clermont répond à de grands enjeux d'aujourd'hui : aménagement du territoire, réponse à la crise de l'énergie, retour sur le rail du fret routier, diminution des gaz à effet de serre, réponse aux besoins de transports collectifs...

Elle doit vivre, se développer et participer à l'épanouissement de nos territoires.

👉 **A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DEPLORE** l'interruption du trafic ferroviaire sur la ligne Béziers-Neussargues-Clermont entre les gares de Talizat et Loubaresse, rompant ainsi le continuité ferroviaire et mettant en péril le site industriel d'ARCELOR à Saint-Chély.
- **RAPPELLE** que cette ligne ferroviaire constitue une précieuse liaison nord-sud (vers Méditerranée et Espagne) et un axe essentiel pour le Massif Central en liaison avec ses antennes, et qu'à ce titre elle mérite d'être modernisée comme le prévoient les études réalisées avant la signature du Contrat de Plan 2000-2006 qui finançaient équitablement les travaux entre Etat, Régions et RFF. La rupture des engagements signés en 2000 doit être revue immédiatement.
- **DEMANDE** que les travaux de remise en état soient immédiatement entrepris à un niveau suffisant, garantissant la durabilité des aménagements réalisés.
- **DEMANDE** aussi que la modernisation soit engagée pour l'ensemble de la ligne ; que les circulations de trains répondant aux besoins de transport des personnes et du fret soient maintenues et développées avec les moyens matériels et humains nécessaires.

Interventions de Mme MOLLON et M. LAURENÇON

1 – DETTE AUPRES DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY DE DOME (S. I. E. G.) : REGULARISATION D'ORDRE

Rapporteur : *Gilles GIROUX*

Un rapprochement des écritures a été fait entre le compte de gestion 2005 du payeur et l'état de la dette contractée auprès du SIEG, de 1984 à 1995.

Il s'avère qu'une opération comptable d'ordre doit être effectuée pour ajuster le capital restant dû. Il a donc été proposé une régularisation portant sur les articles 168750 (LC : 16601) et 7788 (LC 16602) qui seront respectivement débités pour 20 350,01 euros et crédités pour la même somme.

👉 **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les opérations de régularisation.**

2 – MUTUALISATION DES PERSONNELS ET MOYENS MATERIELS : AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES MUNICIPAUX (POUR PARTIE) AUPRES DE RIOM COMMUNAUTE

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Par convention en date du 18 avril 2005, avenant n° 1 du 21 avril 2006 et avenant n° 2 du 15 décembre 2006, la commune de Riom et Riom Communauté ont déterminé les conditions de mise à disposition des services municipaux (en partie) auprès de la communauté.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'augmenter le pourcentage de mutualisation du service des espaces verts qui passerait de 6 % à 10,70 %.

Concernant les frais de fonctionnement (directs ou indirects), le pourcentage de 20% appliqué à la masse salariale mutualisée reste inchangé.

👉 **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention en date du 18 avril 2005 qui formalise les modifications.**

3 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2007 : CREATIONS ET SUPPRESSION DE POSTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

- L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé, pour des nécessités de services, la création des postes suivants, ce à compter du 1^{er} mai et du 1^{er} juin 2007 :
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (28 heures hebdomadaires) pour pérenniser le poste à la cuisine du CCAS, occupé par un agent non titulaire,
 - 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet (création d'un poste de catégorie B à la Police Municipale), avec suppression du poste d'origine,
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, dans le cadre de la mutualisation des espaces verts,

4 – JARDIN DE LA SAINTE CHAPELLE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION

Rapporteur : Alain BARDY

Depuis 1992 le Ministère de la Justice met à disposition de la Ville de Riom, par convention, le jardin de la Sainte Chapelle à charge pour la Commune de l'entretenir et d'en assurer le gardiennage.

Cette convention venant à échéance le 26 février 2007, son renouvellement a donc été demandé au Ministère de la Justice pour une nouvelle période de 7 ans.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention qui sera établie par l'Etat pour l'occupation du jardin attenant à la Sainte Chapelle, renouvelée pour 7 ans à compter du 27 février 2007.**

5 – GOLF DE RIOM : SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR LA REALISATION D'UNE CLOTURE

Rapporteur : Alain BARDY

L'association du Golf de Riom achève actuellement les travaux d'agrandissement de cet équipement sportif (création d'un golf compact 18 trous). Ces aménagements portent sur deux parcelles confiées par bail emphytéotique administratif à l'association pour les besoins de l'extension.

La Ville souhaite apporter son concours à ce projet en contribuant à la réalisation de la clôture de l'extension réalisée. La subvention d'équipement proposée s'élève à 50 % du coût de cette installation, déduction faite de la participation de l'A.N.P.E. (3 200 €) en mitoyenneté du projet, la participation de la Commune s'élève à 8 999,50 € TTC.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour l'attribution de cette subvention.**

6 – LE MARECHAT : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC POUR VENTE DE TERRAINS A RIOM COMMUNAUTE

Rapporteur : Alain BARDY

La société SOGIMM va procéder à la réalisation des parkings nécessaires à l'opération de l'ancienne Manufacture des Tabacs, sur des terrains situés au Maréchat, que lui cède la Communauté de Communes.

Ce projet nécessite d'étendre l'emprise vendue, sur la voie d'accès actuelle de la Manufacture des Tabacs au Maréchat ; cette amputation de la voirie n'empêchera pas la desserte des parcelles situées en dehors du projet.

La Ville de Riom est sollicitée pour déclasser cette partie du domaine public communal (150 m² environ) afin de la céder, au prix des services fiscaux soit 10 € le m², à Riom Communauté, qui la revendra à l'opérateur. Les frais relatifs à ce déclassement seront remboursés à la Ville par Riom Communauté.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur le principe de cette vente et a autorisé le Maire à procéder à l'enquête publique préalable au déclassement de cette portion du domaine public.**

7 – LE MARECHAT : VENTE DE TERRAIN A RIOM COMMUNAUTE

Rapporteur : Alain BARDY

Une entreprise souhaite s'installer sur la parcelle BM n° 228 de 4 920 m² située le Maréchat et propriété de la commune. Sur les 4 920 m² de cette parcelle, seuls 1 900 m² sont constructibles. Le reste, soit 3 020 m², est situé en zone inondable et encombré d'un merlon de terre et d'une station d'épuration à démolir.

Compte tenu de ces éléments, ce terrain pourrait être vendu à Riom Communauté chargé de le commercialiser, au prix de 10 € le m² fixé par les Services Fiscaux pour les 1 900 m² utilisables, le surplus étant cédé à l'euro symbolique.

➡ **Ainsi en a décidé l'Assemblée, à l'unanimité.**

8 – LE MARECHAT : RETROCESSION DE TERRAIN PAR L'EPF-SMAF A RIOM COMMUNAUTE

Rapporteur : Alain BARDY

L'Etablissement Public Foncier SMAF a acquis en 1996 pour le compte de la commune de Riom la parcelle non bâtie cadastrée BL n° 58 de 284 m² située Parc Industriel du Maréchat. Ce terrain a été payé dans sa totalité par la Ville à l'EPF-SMAF.

Riom Communauté souhaitant le vendre à une entreprise, il est donc proposé de laisser acquérir ce bien par la Communauté, auprès de l'EPF-SMAF.

Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 1 823,65 €. Dès règlement par Riom Communauté, cette somme sera remboursée par l'EPF à la Ville.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, accepte la vente par l'EPF-SMAF à Riom Communauté, par acte notarié, de la parcelle BL n°58.**

9 – CERREY : VENTE DE TERRES AGRICOLES A RIOM COMMUNAUTE

Rapporteur : Alain BARDY

Riom Communauté souhaite acquérir des terres agricoles propriétés de la Ville de Riom et actuellement louées à Monsieur Christian CHAMPION :

Ces parcelles seront échangées par Riom Communauté avec des terrains propriétés de Monsieur CHAMPION situés dans la future Z.A.C. artisanale au Sud de Saint Bonnet. Il s'agit des parcelles :

- YE n° 98 de 4 140 m² située à Cerrey estimée par les services fiscaux à 3 312 €,
- YE n° 104 de 4 190 m² située à Cerrey estimée par les services fiscaux à 3 352 €,
- YE n° 460 de 7 000 m² située à Cerrey estimée par les services fiscaux à 5 600 €
- YH n° 168 de 3 340 m² située « Garde Chabre » estimée par les services fiscaux à 2 004 €.

➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé la vente à Riom Communauté de ces parcelles aux prix fixés par les services fiscaux.**

10 – AVENUE ARCHON DESPEROUSES : ACQUISITIONS FONCIERES PAR L'EPF-SMAF

Rapporteur : Alain BARDY

Dans le cadre du projet La Varenne - Gare - Centre, la Commune est à ce jour propriétaire de deux appartements dans la copropriété cadastré AV n° 22 au 17 avenue Archon Desperouses et de 10 garages dans la copropriété cadastrée AV n° 371 située rue Antoine Arnaud / avenue Archon Desperouses.

Aujourd'hui se présente l'opportunité d'acheter dans ces copropriétés, deux appartements, un type T5 estimé à 176 000 € et un type T4/T5 à 121 000 € ainsi qu'un garage au prix de 5 000 € fixé par les services fiscaux.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé ces acquisitions qui seront réalisées par l'EPF-SMAF, pour le compte de la Commune.**

11 – AVENUE PIERRE DE NOLHAC : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX

Rapporteur : Alain BARDY

La démolition d'une partie des bâtiments du 31 rue Jeanne d'Arc pour la réalisation d'un mail d'accès a nécessité le relogement de plusieurs associations.

Ainsi, des locaux de stockage ont dû être recherchés pour l'Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse ainsi que les Restos du Cœur.

Les anciens vestiaires (environ 100 m²), précédemment occupés par le Boxing Club Riomois et le Brizon Gym Riomois, peuvent être mis à la disposition de ces associations, au rez-de-chaussée de la Caserne Vercingétorix, entrée rue Pierre de Nolhac.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'A.A.R.J. et les Restos du Coeur.**

12 – 12 RUE GILBERT ROMME : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TELECOMMANDES D'ACCES AU PARKING

Rapporteur : Alain BARDY

La Commune est copropriétaire de locaux au 12 rue Gilbert Romme et bénéficie à ce titre de 10 emplacements de stationnement dans la cour.

Un portail automatisé venant d'être installé, dix télécommandes ont donc été données à la Ville, qui les a réparties, gratuitement, entre les occupants de ses locaux.

Il est proposé, pour les cas de perte ou de détérioration de télécommandes, de fixer un tarif pour le renouvellement de celles-ci, correspondant à leur prix de revient. Ainsi, un montant de 35 euros sera demandé par télécommande renouvelée.

➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le prix de vente des télécommandes d'accès à la cour du 12 rue Gilbert Romme à 35 € l'unité.**

13 – PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRE DE STATIONNEMENT

Rapporteur : Alain BARDY

La participation pour non réalisation d'aire de stationnement a jusqu'à présent été actualisée chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction publié au Journal Officiel et connu au 1^{er} novembre.

L'indice retenu pour la période du 1^{er} novembre 2005 au 31 octobre 2006 était de 1276, soit une participation de 2 755,94 € TTC par place manquante. Il a été proposé de maintenir la participation à 2 755,94 € par place manquante.

➡ **Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le maintien du montant de la participation pour non réalisation d'aire de stationnement.**

14 – PROGRAMME 2007 D'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Lucien LAURENT

Un programme de travaux neufs d'éclairage public a été élaboré pour l'année 2007 d'un coût total de 335 684,30 € TTC dont 10 % HT sont pris en charge par le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public).

Le programme des travaux est le suivant :

- Eclairage Rue du Colombier Lanore - Tranche 2	46 170 €
- Mise en conformité du poste « Varenne Nord »	14 560 €
- Eclairage Avenue Virlogeux (de la gare à l'Avenue P de Nolhac)	55 715 €
- Eclairage Boulevard Etienne Clémentel (de Bardon à rue Danchet)	45 840 €
- Feux carrefour Pont SNCF	34 580 €
- Mise en conformité et modification carrefour Layat	35 705 €
- Eclairage Maison des Consuls	13 000 €
- Eclairage Parvis de la Poste	5 105 €
- Carrefour Route de Marsat/Rue Marconnet	30 000 €

Des modulateurs d'intensité sont systématiquement installés lors de travaux neufs ou de grosses réparations dans le cadre des économies d'énergie.

➡ **La réalisation du programme a été approuvée par le Conseil Municipal, à l'unanimité.**

15 – HOTEL-DE-VILLE : REHABILITATION DES LOCAUX DU SERVICE FINANCIER – DECLARATION DE TRAVAUX

Rapporteur : Alain BARDY

Les locaux qui hébergent le service financier de la Mairie, au deuxième étage de l'Hôtel de Ville, nécessitent une réhabilitation des sols, plafonds ainsi que des revêtements muraux.

Les travaux seront effectués en régie pour un montant estimé à 50 000 €, l'Hôtel de Ville étant un monument historique classé, ces interventions nécessitent le dépôt d'une déclaration de travaux.

➡ **L'Assemblée a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à déposer, au nom de la Commune, la déclaration de travaux.**

Remarque de M. ZICOLA

16 – QUOTIENT FAMILIAL : BILAN ANNEE 2005/2006**Rapporteur : Guy GODET**

➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a pris acte du bilan du Quotient Familial pour l'année scolaire 2005/2006.

*Observations de M. ZICOLA***17 – QUOTIENT FAMILIAL : BAREME ANNEE 2007/2008****Rapporteur : Guy GODET**

Réservé aux familles domiciliées à Riom, le quotient familial est obtenu en divisant l'ensemble des revenus d'un ménage par le nombre de parts qu'il représente.

Il est donc calculé pour l'ensemble des membres d'une même famille et s'applique :

- * pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire, les garderies et les centres de loisirs des écoles primaires et maternelles, le centre aéré de Loubeyrat, l'école municipale des sports, les animations « Vacances Sports »,
- * pour les adultes et les enfants qui fréquentent la piscine, l'école de musique, l'école d'arts plastiques, les musées et la bibliothèque.

Chaque service applique au maximum 8 tarifs différents.

Il convenait donc de fixer le barème du quotient familial applicable du 1^{er} Septembre 2007 au 31 Août 2008.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le barème pour la prochaine année scolaire, réactualisé à hauteur de 2 %.**

18 – PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU PUY-DE-DOME : CONVENTION (CARTE VIP)**Rapporteur : Roseline LASSALLE**

L'Agence Départementale de Développement Touristique du Puy-de-Dôme propose un partenariat avec la Ville de Riom par le biais de la carte V.I.P (Very Important Puydomois).

Cette carte est destinée à toute personne résidant dans le Puy-de-Dôme et permet de prétendre à un tarif réduit. Le spectacle déambulatoire *Ahora y Siempre* par la compagnie Les Guêpes Rouges Théâtre donné dans le cadre de la saison *Eclats de Fête 2007*, est concerné par ce dispositif.

➡ **Le Conseil Municipal, a approuvé, à l'unanimité la convention définissant les modalités de ce partenariat avec l'Agence Départementale de Développement Touristique du Puy-de-Dôme.**

19 – PARTENARIAT AVEC LE CE MICHELIN : CONVENTION**Rapporteur : Roseline LASSALLE**

Il a été proposé de renouveler le partenariat avec le Comité d'Entreprise Michelin. Cette convention donnera droit à des tarifs réduits applicables aux salariés titulaires des chèques billetterie pour les spectacles et abonnements des saisons culturelles de la Ville de Riom ce jusqu'au 31 décembre 2007. En contrepartie, une information sur les spectacles organisés par la Ville de Riom sera donnée dans la revue d'information du Comité d'Entreprise.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modalités de partenariat avec le Comité d'Entreprise Michelin jusqu'au 31 décembre 2007.**

20 – ECOLE D'ARTS PLASTIQUES : PRET D'UNE SALLE A UNE ASSOCIATION POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE**Rapporteur : Roseline LASSALLE**

L'association « Agir pour Vivre Ensemble nos différenCes (AVEC) » souhaite organiser un stage d'arts plastiques de 7 séances pour un public d'enfants handicapés. Ce stage se déroulerait de 10 h 30 à 12 h, le samedi matin d'Avril à Juillet 2007, à l'École d'Arts Plastiques (atelier Bleu).

L'association sollicite la Ville pour la gratuité d'utilisation des locaux.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé de répondre favorablement à la demande de l'Association, et de lui accorder la gratuité des locaux.**

21 – FOND D'INITIATIVES CULTURELLES**Rapporteur : Roseline LASSALLE**

- A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé, dans le cadre de la saison Eclats de Fête, le versement d'une subvention de :
- 4 500 € à l'association Espace Couriat pour l'organisation de concerts les 22 et 23 juin prochains,
 - 1 000 € à l'association S'Péranto pour l'organisation d'un battle Hip Hop avec différents groupes, le 24 juin 2007,
 - 1 000 € à l'association CREA pour la performance des adhérents de l'association qui peindront en direct des danseurs le 27 juin prochain.

22 – FOND D'INITIATIVES JUMELAGE**Rapporteur : Evelyne JULIEN PALUMBO**

- A l'unanimité, l'Assemblée a décidé d'attribuer une subvention de 2 000 € au Comité de Jumelage pour l'organisation de l'hébergement et des repas de jeunes équipes des villes jumelées lors du tournoi de football qui s'est déroulé du 13 au 16 avril derniers.
Observations de M. ZICOLA.

23 – FOND D'INITIATIVES SCOLAIRES**Rapporteur : Colette DEGOUTE**

- A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le versement d'une subvention de :
- 700 € à l'Amicale Laïque de Riom pour l'organisation de la semaine de l'école publique du 11 au 17 juin prochains avec notamment des randonnées pédestres autour de Riom pour les enfants des écoles publiques de Riom,
 - 400 € à l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) pour des représentations théâtrales données dans une école de Riom et à la Salle Dumoulin.

24 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS EXERCEES DANS LE CADRE DES DELIBERATIONS DES 27 AVRIL 2001 ET 25 JUIN 2004 – PERIODE DE JANVIER A MARS 2007**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Délégation au Maire et à l'Adjoint à l'Urbanisme, afin :

- de décider de la conclusion et de la révision des contrats de location des parkings et jardins.

PARKINGS : - 3 résiliations
- 5 locations

JARDINS DES MOULINS : - 2 résiliations
- 1 location

Délégation au Maire et au Conseiller Municipal Délégué aux affaires d'Etat-Civil, afin :

- de prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières.

* **Concessions** : 30 ans : 9 achats
50 ans : 5 achats

* **Columbarium** : 2 achats

Délégation au Maire et à l'Adjoint aux Finances, afin :

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

◇ BGN GEOMETRE	- Relevé planimétrique et altimétrique de la canalisation du réseau AEP sur l'ensemble de la zone Parc de Cerey	346,84 €
◇ G&O ARCHITECTURE Mozac	- Maîtrise d'œuvre transformation caserne des pompiers	6 088,86 €
◇ LANQUETTE Jean-Paul, architecte	- Propriété BONHOMME-COSTILLES : arrêté de péril du 11/09/2003 (visite des lieux, rédaction d'un rapport, déplacement)	588,43 €
◇ SOCOTEC	- Diagnostic solidité concernant une poutre porteuse de la salle des Mariages	717,60 €
◇ BUREAU VERITAS	- Coordination sécurité-santé sur un chantier vestiaires sur le site de la Cuisine Centrale - Coordination sécurité-santé à l'Ecole d'Arts Plastiques	1 309,62 € 884,36 €

Délégation au Maire afin :

- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.

- Délégation à l'EPF-SMAF par arrêté du 6 mars 2007, pour une maison sise 9 rue du Creux, cadastrée section BI n° 300p, vendu par la SCI des Palmiers aux prix de 152 449 €. But de l'acquisition : création d'une voie de liaison nord/sud entre la rue des Dagneaux, la rue de l'Ambène et la rue du Creux.

Délégation au Maire afin :

- d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, savoir dans tous les domaines pour lesquels le Maire peut être amené à agir en justice.

RESSOURCES HUMAINES :

- Agent communal c/ Ville : requêtes pour annulation de sanctions
 - Requête de septembre 2005 auprès du TA
 - Jugement du 21.12.2006 : requête de l'agent rejetée
 - Deuxième requête de mars 2006 auprès du TA :
 - Jugement du 21.12.2006 : requête de l'agent rejetée
 - Troisième requête de novembre 2006 auprès du TA :
 - Jugement du 21.12.2006 (jugement groupé) : annulation d'un arrêté portant sanction
 - Quatrième requête de novembre 2006 auprès du TA :
 - Mémoires en cours

URBANISME - Secteur Sauvegardé :

- Maison Vacher c/ Ville : mise en demeure de déposer des enseignes :
 - Requête au TA contre l'arrêté zone de Publicité Restreinte.
 - Mémoire en réponse de la Préfecture, au nom de l'Etat en date du 28 mars 2006.
 - Décision du TA du 07.11.2006 : annulation de l'arrêté de mise en demeure insuffisamment motivé
 - courriers de négociation amiable : échanges avec l'avocat - en cours
- Ville c/ Mme FALIGUERHO Josiane : changement de menuiseries sans autorisation.
 - P.V. en date du 23.05.2006 transmis au Procureur le 16/06/06
 - Situation non régularisée - Procédure en cours auprès du Procureur.
 - Négociation avec l'ABF en avril 2007
- Ville c/ M. Patrick DA MATA : Abri de jardin de plus de 6 m² sans autorisation préalable.
 - P.V. en date du 23.05.2006 transmis au Procureur le 16/06/06
 - Contact avec le Commissariat en avril 2007
- Ville c/ SCI le Pacha : réalisation de deux accès non autorisés sur la route de Paris
 - P.V. du 18/07/05 transmis au Procureur.
 - Dépôt d'une déclaration de travaux pour édification de clôture le 22/02/07
- Mr Mme MESURE c/ Ville : refus de permis de construire (Mirabel YC 80)
 - Requête du 18/12/06 devant le TA
 - Mémoire en réponse le 7/03/07

👉 L'Assemblée a pris acte, de ce compte rendu et des tableaux récapitulatifs concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services qui sont passés sans formalité en raison de leur montant dans la limite de 90 000 € HT.

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 4 Mai 2007

**LE MAIRE,
Conseiller Général,**

Jean-Claude ZICOLA